



Syndicat National des Professionnel-le-s de la Petite Enfance



Guide pratique pour créer un syndicat local SNPPE



**Edition
2025**



Chères et chers professionnel-le-s de la Petite Enfance,

Notre métier est essentiel, mais il est aussi marqué par des conditions de travail difficiles, un manque de reconnaissance et une précarité qui ne devraient pas exister. Trop souvent, nous nous sentons isolé-e-s face aux décisions de nos employeurs, aux restrictions budgétaires et aux politiques qui ne prennent pas en compte la réalité du terrain.

C'est pour cela que nous avons besoin d'être uni-e-s. Se regrouper en syndicat local, c'est reprendre du pouvoir sur nos conditions de travail, c'est défendre nos droits, mais aussi ceux des enfants et des familles que nous accompagnons au quotidien. Le Syndicat National des Professionnel-le-s de la Petite Enfance (SNPPE) vous accompagne dans cette démarche : ensemble, nous sommes plus fort-e-s.

Ce guide a été conçu pour vous donner toutes les clés afin de créer votre syndicat local et d'agir efficacement. Chaque action compte, chaque voix pèse dans la balance. Loin d'être une contrainte, le syndicat est un outil puissant, à votre portée, pour transformer notre secteur et lui redonner la place qu'il mérite.

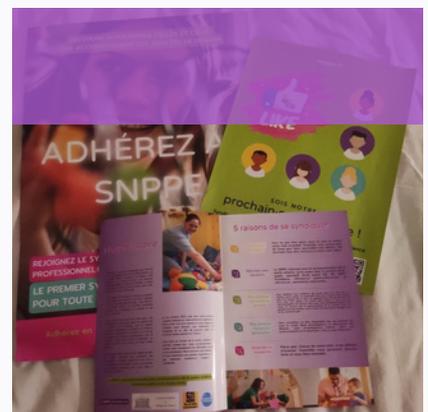
Alors, n'attendons plus : organisons-nous, mobilisons-nous, et construisons ensemble un avenir meilleur pour la Petite Enfance !

Le Bureau National du SNPPE



Une brève présentation

A PROPOS



Le Syndicat National des Professionnel-le-s de la Petite Enfance (SNPPE) est un **syndicat indépendant fondé par et pour** les professionnel-le-s du secteur.

Notre objectif : défendre nos droits, améliorer nos conditions de travail et faire reconnaître la valeur de nos métiers.

Face à la précarité, aux sous-effectifs et au manque de reconnaissance, nous agissons collectivement pour obtenir de meilleures rémunérations, des conditions de travail dignes et des avancées concrètes pour l'ensemble des salarié-e-s de la Petite Enfance, quel que soit leur statut ou leur employeur.

En rejoignant le SNPPE, vous intégrez un réseau de professionnel-le-s engagé-e-s, prêt-e-s à se mobiliser pour un secteur à la hauteur des besoins des enfants, des familles et des équipes. Ensemble, nous sommes plus fort-e-s !

INTRODUCTION

Pourquoi un syndicat local ?



4 RAISONS

01

Des métiers essentiels, mais trop souvent précaires : les professionnel·le·s de la Petite Enfance subissent des conditions de travail difficiles et un manque de reconnaissance.

02

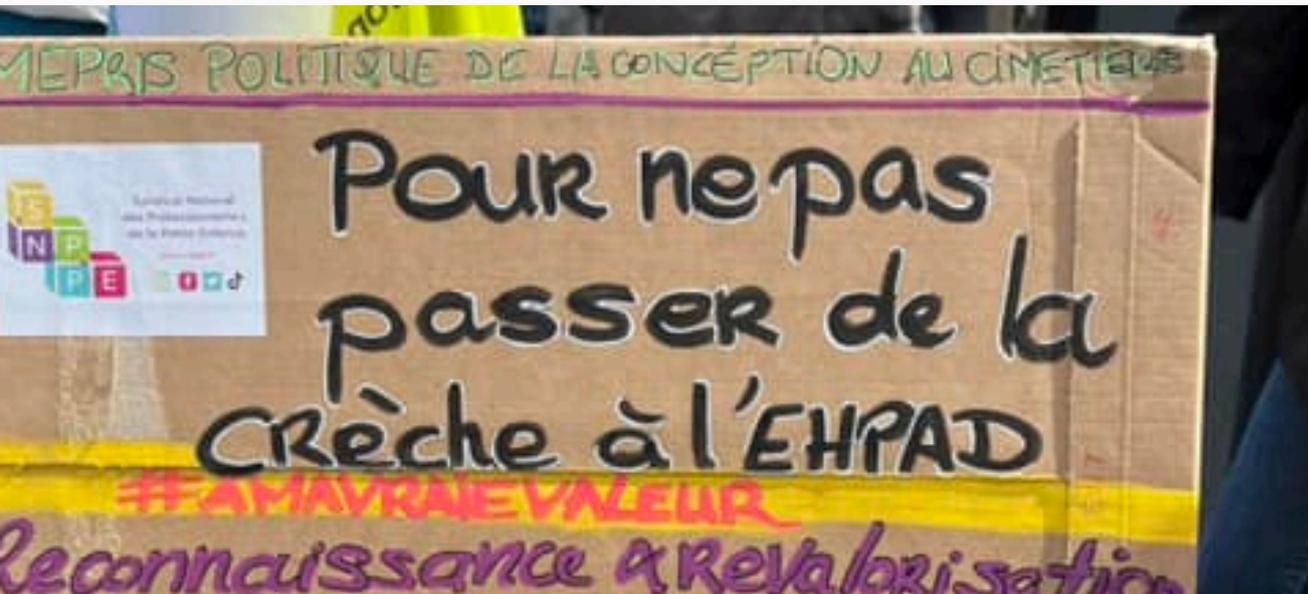
Un syndicat local pour défendre vos droits : Se regrouper permet d'agir collectivement pour de meilleures conditions et faire entendre votre voix auprès des employeurs et institutions.

03

Un réseau de solidarité et d'action : Le SNPPE fédère des syndicats locaux pour renforcer l'impact de nos revendications et obtenir des avancées concrètes.

04

Un guide pratique pour vous lancer : Suivez les étapes pas à pas pour créer un syndicat local et agir efficacement avec vos collègues !



LES ÉTAPES

01

Réunir une équipe motivée

02

Rédiger et adopter les statuts

03

Déclarer le syndicat en mairie

04

Ouvrir un compte bancaire et organiser la trésorerie

05

Faire connaître votre syndicat et recruter des adhérents

06

Agir et défendre vos droits



RÉUNIR

une équipe motivée

Un syndicat local peut être créé à partir de deux adhérent·e·s seulement. Cependant, plus vous serez nombreux·ses dès le départ, plus votre action sera efficace. Il est essentiel d'identifier des collègues motivé·e·s qui partagent les mêmes préoccupations et qui sont prêt·e·s à s'impliquer dans la durée.

Conseils pour mobiliser

- Discutez avec vos collègues des difficultés rencontrées et des solutions possibles.
- Mettez en avant les bénéfices : défense des droits, poids collectif, soutien face aux employeurs.
- Rassurez sur les droits syndicaux : l'engagement syndical est protégé par la loi.

Organiser une première réunion

- Choisissez un cadre convivial (pause, déjeuner, après le travail).
- Ciblez les priorités : problèmes à résoudre, objectifs du syndicat.
- Encouragez l'implication : proposez des rôles concrets pour lancer la dynamique.

RÉDIGER

et adopter les statuts

Les statuts définissent le fonctionnement de votre syndicat (rôles, missions, organisation). Pour cela, vous utilisez le modèle de statuts fourni par le SNPPE et vous pouvez l'adapter à votre situation locale.

Points clés à déterminer :

- Nom du syndicat local (ex : SNPPE Ville ou SNPPE Département ou SNPPE entreprise)
- Siège social (adresse pour les correspondances officielles)
- Composition du bureau (au minimum : un.e secrétaire général.e et un.e trésorier.e)



Extrait des statuts du SNPPE (art. 10)

Un seuil d'adhérents par syndicat local est fixé à :

- Régions : 20 membres syndiqués au minimum
- Départements : 10 membres syndiqués au minimum
- Collectivités Territoriales : 2 membres syndiqués au minimum
- Etablissements Publics : 2 membres syndiqués au minimum
- Entreprises Privées : 2 membres syndiqués au minimum

Exceptionnellement, des dérogations validées par le Bureau National peuvent être accordées.

Les syndicats SNPPE locaux, sont placés sous la responsabilité d'un.e Secrétaire Général.e local élu chaque année, assisté par un.e trésorier.e, des membres.

DÉCLARER

le syndicat en mairie

Après l'adoption des statuts, il est obligatoire de déclarer votre syndicat à la mairie du lieu où se situe son siège social. Cette démarche est essentielle pour conférer une existence légale à votre organisation et lui permettre d'agir en justice.

Modalités

Il est recommandé de contacter votre mairie pour connaître le nombre d'exemplaires requis (généralement entre 2 et 5).

Chaque document doit être paraphé sur chaque page et signé en original par au moins deux membres du bureau.

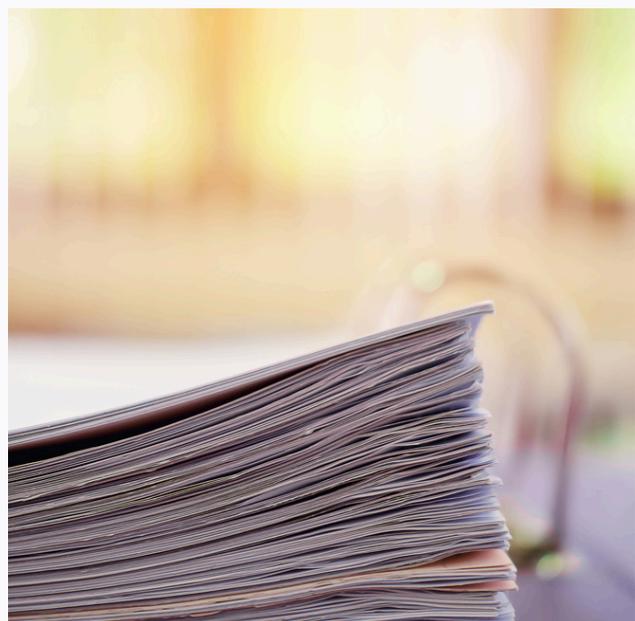
Vous pouvez déposer les documents en personne à la mairie ou les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception.

Documents à fournir

Le procès-verbal de l'assemblée constitutive atteste de la création du syndicat, de l'adoption des statuts et de l'élection des membres du bureau.

Les statuts du syndicat définissent les règles de fonctionnement de votre organisation. Assurez-vous qu'ils sont signés par au moins deux membres du bureau.

Liste des membres du bureau : Cette liste doit inclure pour chaque membre : Nom et prénom, Date et lieu de naissance, Profession, Adresse, Fonction au sein du syndicat. Mention précisant que tous les membres jouissent de leurs droits civils et politiques.





OUVRIR

un compte bancaire et organiser la trésorerie

Pour gérer les cotisations et les éventuelles dépenses, il est recommandé d'ouvrir un compte bancaire au nom du syndicat.

Pièces demandées par la banque

- Récépissé de déclaration en mairie
- Statuts du syndicat
- Procès-verbal de l'élection du bureau
- Pièces d'identité des responsables

FAIRE CONNAÎTRE

vosre syndicat et recruter des adhérents

Une fois le syndicat créé, il est important de le faire vivre !

Il est essentiel de le rendre visible et actif pour qu'il devienne un véritable outil de mobilisation et de défense collective. Un syndicat qui communique, écoute et agit attire naturellement de nouvelles adhésions.

Actions à mettre en place

- Affichage et communication interne : Utilisez les affiches créées par le SNPPE. Utilisez les espaces d'affichage autorisés (salle de pause, tableau syndical, etc.).
- Utilisez les outils numériques : Créez un groupe de discussion (WhatsApp, Signal, etc.), une adresse mail ou une page sur les réseaux sociaux pour informer rapidement les collègues et partager les actualités syndicales.



- Organisez des temps d'échange réguliers : Réunions d'information, permanences syndicales, discussions à la pause... Ces moments sont essentiels pour expliquer votre démarche, écouter les remontées du terrain et proposer des actions concrètes.
- Soutenez les collègues en difficulté : Être présent·e pour accompagner un·e collègue confronté·e à un problème est souvent le meilleur moyen de montrer l'utilité concrète du syndicat. Cela renforce la confiance et encourage l'adhésion.

Astuce : Soyez visibles, disponibles et à l'écoute. Un syndicat local vivant est un syndicat qui attire !

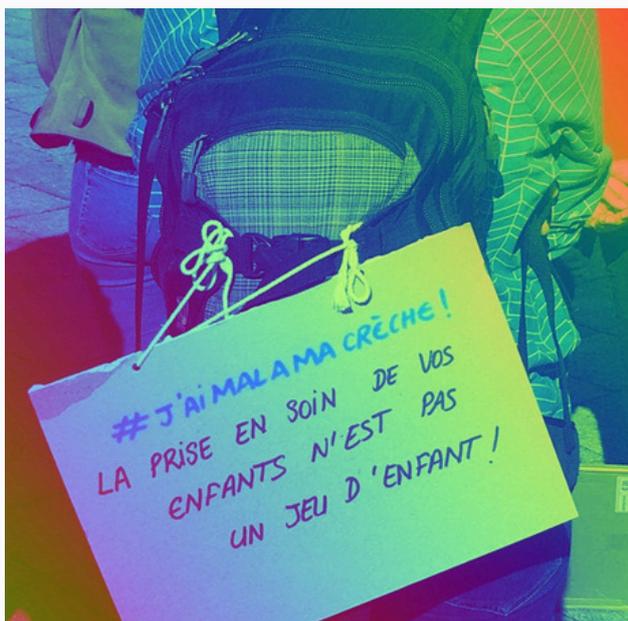
AGIR

et défendre vos droits

Un syndicat local n'est pas seulement un espace de discussion : c'est un outil concret pour faire changer les choses dans votre structure, votre ville ou votre département. Une fois créé, vous pouvez agir collectivement pour faire respecter vos droits et améliorer vos conditions de travail.

Ce que vous pouvez faire concrètement

- Dénoncer des conditions de travail inadaptées : surcharge, manque de matériel, non-respect du cadre réglementaire... Le syndicat peut alerter la direction, demander une médiation ou saisir les autorités compétentes.
- Revendiquer des améliorations : salaires trop bas, horaires épuisants, sous-effectif chronique... Vous pouvez formuler des demandes écrites, organiser des rencontres avec l'employeur, ou lancer des mobilisations si nécessaire.
- Accompagner les collègues en difficulté : harcèlement, sanctions injustifiées, non-renouvellement de contrat... Le syndicat peut conseiller, accompagner dans les démarches, et agir pour défendre les droits des salarié-e-s concerné-e-s.



VOUS N'ÊTES PAS SEUL·E·S

Un syndicat qui agit, c'est une voix qu'on écoute.

En tant que syndicat affilié au SNPPE, vous bénéficiez d'un **accompagnement national** : aide juridique, outils de communication, formations, appui stratégique. Cela vous permet de monter en compétence et de ne jamais rester isolé·e face aux enjeux locaux.



VALEURS

S

Convaincu que le secteur de la petite enfance doit être reconnu à sa juste valeur, le SNPPE propose une nouvelle force indépendante créée par des professionnel.le.s pour des professionnel.le.s.

N

Il s'agit de construire ensemble une action cohérente fondée sur la bienveillance, si chère aux professionnel.le.s de la petite enfance, mettant en avant le respect, la confiance mais aussi l'éthique que tout le secteur porte au quotidien auprès des enfants, adultes de demain, avenir de la société.

Pour cela, il porte des valeurs fédératrices qui forge son identité :

SOLIDARITÉ

- Engagement réciproque d'aide et d'assistance ou de collaboration entre les adhérent.e.s du SNPPE du fait du lien qui nous unit.

NEUTRALITÉ

- Ne faire aucune distinction de traitement entre les adhérent.e.s du SNPPE selon leurs opinions, leur race ou leur sexe.

PERSÉVÉRANCE

- Être constant tout au long de l'adhésion au SNPPE, par rapport à une attitude ou à une opinion, même si les circonstances sont adverses ou que les objectifs sont difficiles à satisfaire

PARTAGE

- Actes et attitudes fondées sur les échanges réciproques et la collaboration entre les adhérent.e.s du SNPPE

ENGAGEMENT

- Implication et participation de chacun.e au SNPPE pour le bien de l'ensemble des adhérent.e.s

P

P

E

LE BUREAU NATIONAL

Le congrès élit tous les deux ans parmi ses membres, le Bureau National. Il est fait le choix de favoriser le travail collaboratif. Ainsi, Ce dernier est composé de :

- 2 ou 3 Co-Secrétaires Généraux·ales
- 2 ou 3 Co-Trésorier·e·s
- 2 ou 3 Co-Secrétaires
- Plusieurs assesseur.e.s

Ces dénominations induisent un véritable fonctionnement demandant une concertation constante entre tous les membres du Bureau national et entre les membres d'une même fonction.

Le Bureau National est chargé entre les congrès, de veiller aux intérêts moraux et matériels du syndicat et d'agir en conséquence dans tous les actes d'administration.





PARTICIPER À LA VIE DE LA FÉDÉRATION SNPPE

En créant un syndicat local, vous rejoignez une fédération nationale : le SNPPE (Syndicat National des Professionnel-le-s de la Petite Enfance). Cela signifie que vous ne serez jamais isolé-e-s dans vos démarches.

Bien au contraire : vous devenez acteur-riche à part entière d'un mouvement collectif, avec une voix et un pouvoir d'action au niveau national.

En tant que syndicat affilié, vous pouvez :

- Participer aux congrès nationaux : ces temps forts sont l'occasion de rencontrer d'autres syndicats locaux, d'échanger sur vos réalités de terrain, de construire ensemble des revendications communes et de vous former.
- Voter les grandes orientations du SNPPE : chaque syndicat local dispose d'un droit de vote lors des décisions stratégiques. Vous contribuez ainsi directement à fixer les priorités de lutte et d'action du syndicat national.
- Accéder à des ressources, outils et formations : modèles de courriers, argumentaires, guides pratiques, formations juridiques ou syndicales... Le SNPPE vous soutient concrètement dans vos actions locales.



CONCLUSION : LANCEZ-VOUS !

Créer un syndicat local, ce n'est pas compliqué. C'est la première étape pour sortir de l'isolement, vous organiser collectivement et faire respecter vos droits. C'est aussi une manière de porter la voix des professionnel·le·s de la Petite Enfance là où elle n'est souvent pas entendue.

Le SNPPE national est là pour vous guider à chaque étape.

N'attendez pas pour agir – contactez-nous, et construisons ensemble un syndicalisme proche du terrain et à votre image.

CONTACTEZ NOUS



45 rue du bois 57310 GUENANGE



www.snppe.fr



contact@snppe.fr ou cse@snppe.fr

